

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1159

présenté par

Mme Godard, Mme Récalde, M. Baptiste, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Christophle, M. Courbon, M. David, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Faure, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Eskenazi, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Fégné, M. Roussel, M. Delaporte et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	50 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	50 000 000
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	167 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	167 000 000
TOTAUX	167 000 000	167 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés, vise à préserver les crédits des missions locales.

Les missions locales constituent un réseau du service public au cœur de la mise en œuvre de la politique de l'emploi.

Ce réseau de missions locales constitue en effet le premier réseau d'acteurs pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Chaque année, plus d'un million de personnes sont accompagnées dans leur parcours d'accès à l'emploi.

Le réseau porte dans ce cadre plusieurs projets tel que le contrat d'engagement jeunes, des coopérations avec des lycées professionnels ou encore un parcours d'appui et d'orientation pour les jeunes ne pouvant pas s'inscrire à France Travail.

Le rétablissement du budget de l'an passé est dès lors primordial pour la préservation des moyens d'actions de ce réseau.

En effet, en cette fin d'année 2024, les missions locales seront obligées de ralentir, pour des raisons budgétaires, dans les actions qu'elles mettent en place pour l'insertion des jeunes. Il n'est dès lors pas concevable que le budget pour l'année 2025 prévoit une baisse de 2,29 % pour les autorisations d'engagement et une baisse de 7,70 % pour les crédits de paiements.

Ainsi, le présent amendement :

- minore de 50 millions en AE l'action 33 « Financement des agences régionales de santé » du programme 155 « Soutien des ministères sociaux »

- majore de 50 millions en AE l'action 2 « Structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi »

et

- minore de 167 millions en CP l'action 33 « Financement des agences régionales de santé » du programme 155 « Soutien des ministères sociaux »

- majore de 167 millions en CP l'action 2 « Structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi »

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles imposées par l'article 40 mais nous ne souhaitons pas réduire les crédits du programme « Soutien des ministères sociaux », également essentiels, et proposons que le Gouvernement lève le gage.